

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature de la
Présidente de Nantes Université à la
Directrice et aux Directeurs Adjointes
du Département Sciences de la Terre
et de l'Univers de l'UFR Sciences et
Techniques**

DAJ-2022.01.01.143

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Madame Caroline DUMOULIN**, Maître de Conférences, Directrice du Département Sciences de la Terre et de l'Univers de la Faculté des Sciences et des Techniques, pour la signature des documents financiers, relevant des activités du Département (SO 913ESTU100), en termes de constatation des droits et obligations ; liquidation des recettes et émission des ordres de recouvrer ; bons de commande, engagements, liquidation et ordonnancement des dépenses, dans la limite de 3 000 € HT et dans le respect de la procédure adaptée des marchés publics,

ARTICLE 2 : Sous la responsabilité de la Directrice de Département, **Monsieur Olivier BOURGEOIS**, Professeur des Universités, Directeur Adjoint du département, et **Monsieur Stéphane POCHAT**, Maître de Conférences, Directeur Adjoint du département, reçoivent en outre délégation pour les mêmes actes en cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de Département.

ARTICLE 3 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2022, de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions des délégataires au titre desquelles la présente délégation est accordée.

ARTICLE 4 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte trimestriel au Doyen de la Faculté des Sciences et des Techniques et à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans la composante et le département en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

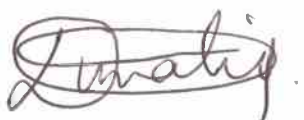
ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 17 décembre 2021

Vu et pris connaissance

Le 28/02/2022

Les Délégués,



Caroline DUMOULIN

Directrice du Département Sciences de la Terre et de
l'Univers de la Faculté des Sciences et des Techniques

La Déléguée,



Carine BERNault,
Présidente de Nantes Université

Olivier BOURGEOIS

Directeur Adjoint du Département Sciences de la Terre
et de l'Univers de la Faculté des Sciences et des
Techniques



Stéphane POCHAT

Directeur Adjoint du Département Sciences de la Terre
et de l'Univers de la Faculté des Sciences et des
Techniques



Notifié au Recteur le : 04/01/2022

Affiché le : 04/01/2022

Publié le 04/01/2022